

RÈGLEMENT 2026

COUPE DE BRETAGNE FEMMES

Ce règlement concerne les féminines U15, U17, Élites/Open et Access (4 classements distincts) licenciées au sein du Comité de Bretagne de Cyclisme. Chacune des épreuves sera ouverte aux féminines hors Comité de Bretagne de Cyclisme, mais celles-ci ne pourront pas faire partie du classement général, mais bien dans la grille de prix de l'épreuve.

Article 1 : Sélection des épreuves des Coupes de Bretagne - Femmes

Le choix des épreuves est validé par le Bureau Exécutif et/ou le Conseil d'Administration du Comité de Bretagne de Cyclisme en fonction du calendrier des réunions. Cette sélection s'effectue en partant des candidatures reçues ou désignées par la Commission Route pour cette année (par manque de candidature) afin de rentrer dans le schéma proposé par la Commission Route à savoir : 4 manches (1 par département) + 1 finale.

Les épreuves de la Coupe ne sont pas ouvertes aux féminines faisant partie de l'effectif d'une équipe féminine UCI

Ainsi, toutes les épreuves retenues dans le cadre des Coupes de Bretagne FEMMES doivent OBLIGATOIREMENT être ouvertes à tous les licenciées bretonnes et ne pourront pas être sur invitation.

Article 2 : Attribution des Points et gestion des classements

Le classement individuel est établi par addition de points acquis **à la place selon les catégories U15, U17, Élites/Open et Access**, après avoir retiré du classement les licenciées hors Bretagne. La compétitrice ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires).

En cas d'égalité dans le classement final, il sera tenu compte du plus grand nombre de **meilleures places obtenues**.

Le classement final sera établi sur la base des 4 épreuves. Les classements intermédiaires ainsi que le classement général individuel sera géré directement par la Commission Route.

Un bonus de 30 points sera attribué à un coureur participant à une sélection régionale ou nationale (Equipe de France) ou qui participe à une manche de Coupe de France uniquement si cette épreuve concerne le jour ou le week-end d'une des manches. Ce bonus n'est applicable qu'**UNE** seule fois.

Un bonus de points au classement général sera attribué selon le barème ci-dessous aux 3 premières des Championnats Départementaux Piste 2026. Compte tenu de l'organisation qui est propre à chaque Comité Départemental, l'attribution de ces points bonus se fera sur proposition de la Commission Piste auprès de la Commission Route.

- **1er : 10 points**
- **2ème : 8 points**
- **3ème : 6 points**

Les classements intermédiaires ainsi que le classement général individuel sera géré directement par la Commission Route.

Pour pallier la concurrence de la 3ème manche de Coupe de Bretagne Femmes 2026 qui se déroulera le 14 mai 2026 à 📍 Saint-Méen-le-Grand et de la 4ème manche de la Route de l'Ouest Féminine 2026 à 📍 Saint Paul en 📍 Nouvelle-Aquitaine et pour ne pas pénaliser les concurrentes classées dans les deux compétitions, le Bureau Exécutif du Comité Régional lors de sa réunion du 17 févr. 2026 a décidé d'attribuer aux licenciées bretonnes classées dans les 20 premières places de leur catégorie à l'issue de la 3ème manche de la Route de l'Ouest Féminine qui se déroulera le 26 avr. 2026 à 📍 Lénault en 📍 Normandie, une compensation correspondante à la moyenne des points obtenus sur les 2 premières manches de la Coupe de Bretagne Femmes 2026.

Pour prétendre à rentrer dans le classement général, la participation à la finale est obligatoire pour chaque catégorie, sauf cas de force majeure (sélection régionale ou nationale), dûment vérifiée par la Commission Route.

Article 3 : Épreuves en ligne

Les véhicules suiveurs ne sont pas autorisés sur les épreuves de la Coupe de Bretagne Femmes des zones de dépannages seront mises en place sur les circuits

Pour les circuits de moins de 8 kilomètres le coût de la vacation arbitre est de 35 €uros, en cas de circuit de plus de 8 kilomètres, le coût des vacations arbitres est de 250 €uros pour un jury.

La zone de ravitaillement entre 300 et 500 mètres, 3 personnes par club ou structure jusqu'à 10 coureurs, 4 personnes de 11 à 15 coureurs et 5 au-dessus de 15 coureurs, avec bracelets fournis par le Comité Régional.

La zone de ravitaillement doit être sur la partie droite de la route et interdite au public. Présence d'un arbitre du club et d'un membre de la commission Route du Comité Régional, pour assurer la sécurité des coureurs.

Tout ravitaillement hors zone sera sanctionné par la perte des points acquis sur la manche.

Article 4 : Dotation des Coupes de Bretagne - Femmes

La dotation globale de la Coupe de Bretagne Femmes est de 1.380 €uros :

- U15 est de 167 €uros
- U17 est de 213 €uros
- Élites/Open est de 610 €uros
- Access est de 390 €uros

Article 5 : Remise maillot à chaque épreuve

Un maillot de leader sera remis à la 1ère compétitrice du classement général individuel de chaque catégorie.

NB : La lauréate est tenue de participer au podium protocolaire. En cas de participation par équipe de club, le Directeur Sportif ou le Président de club est tenu de veiller à la présence de ses licenciées au podium protocolaire. (tenue coureuse cuissard, maillot, casquette et lunettes interdites)

Le cas échéant la sanction suivante sera appliquée :

- **G14 : Coureur absent ou en retard aux cérémonies protocolaires - 50 à 100€** (l'organisateur est autorisé à retenir tout ou partie des prix correspondants)

Article 6 : Cérémonie de remise des prix

La remise des récompenses s'effectuera à l'issue de la finale, les lauréates y seront conviées et tenues d'y participer avec le maillot de club, toute absence non motivée pourra remettre en question l'attribution des prix.

Article 7 : Cahier des Charges de l'Organisateur

Autoriser les représentants du Comité Régional à remettre au podium le maillot avec les commentaires publicitaires de l'animateur officiel de l'épreuve.

L'organisation des départs pour les épreuves de la Coupe de Bretagne sera : U15 // U17 // Élite, Open 1.2.3* // Access* (*si moins de 20 engagées sur les 2 épreuves, un seul départ)

 **Transmettre, dans les meilleurs délais, le classement en totalité au Délégué du Comité Régional.**

Article 8 : Règlement des litiges

Tous les litiges concernant le classement d'une épreuve seront réglés par la Commission Route en liaison avec les délégués du Comité Régional. Toute réclamation doit être adressée dans les 10 jours suivant la parution des résultats, selon la Réglementation Fédérale.

Article 9 : Attribution des points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	50	6	28	11	19	16	14
2	40	7	26	12	18	17	13
3	35	8	24	13	17	18	12
4	32	9	22	14	16	19	11
5	30	10	20	15	15	20	10

Article 10 : Dotations classement général

U15	U17	ÉLITES/OPEN	ACCESS
------------	------------	--------------------	---------------

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

<i>PLACE</i>	<i>PRIX</i>	<i>PLACE</i>	<i>PRIX</i>	<i>PLACE</i>	<i>PRIX</i>	<i>PLACE</i>	<i>PRIX</i>
1	67€	1	85€	1	200€	1	150€
2	41€	2	52€	2	160€	2	100€
3	26€	3	32€	3	120€	3	60€
4	21€	4	27€	4	80€	4	50€
5	12€	5	17€	5	50€	5	30€

Annexe 1

Liste des épreuves retenues à partir du calendrier régional 2026

	DATE	LIEU		CLUB ORGANISATEUR
#1		CD		
#2		CD		
#3		CD		
#4		CD		
FINALE		CD		
